

FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le crowdlending, un nouveau mode de financement pour les petites entreprises

Les entreprises peuvent emprunter, via les plateformes de crowdlending, directement auprès des particuliers. Une solution souple et rapide.

Le crowdlending est une bonne réponse aux difficultés de financement que rencontrent les petites ou moyennes entreprises (TPE ou PME). Déjà très développé dans certains pays anglo-saxons, il prend progressivement pied dans l'Hexagone. Depuis que la réglementation en a défini les contours, en octobre 2014, les TPE et PME peuvent emprunter directement auprès des particuliers. Un segment qui devrait se développer, sachant qu'en Europe (hors UK), plus de 5.800 entreprises ont utilisé ce nouveau procédé et ont recueilli 201 millions d'euros en 2014 par ce biais !

Pour faciliter la rencontre entre les entreprises emprunteuses et les particuliers prêteurs, des plates-formes comme Credit.fr ont vu le jour. Soutenue depuis l'origine par le leader du capital-risque en France, Truffle Capital, et présidée par Geoffroy Roux de Bézieux, Credit.fr présente les meilleurs gages de sérieux. Outre son pedigree, elle s'attache à la qualité de sa gestion du risque, qui sécurise à la fois le parcours du particulier prêteur, mais aussi celui de l'entreprise emprunteuse. « Notre sélection des dossiers à financer est très rigoureuse et nous n'acceptons que des entreprises, qui ont plus de 4 ans d'existence », note Alexandra Thomas, responsable des risques de Credit.fr.

Une bouffée d'oxygène pour les TPE-PME

Pour les petites entreprises, qui ont parfois

un accès difficile au crédit, de telles initiatives sont naturellement d'excellentes nouvelles. Attention, le crowdlending n'est pas destiné à recueillir les entreprises rejetées par les banques. « Pas chez Credit.fr en tout cas. Nous mettons l'accent sur des TPE solides qui cherchent une alternative ou un complément au financement bancaire traditionnel. Nous soutenons également certaines TPE, saines, qui ont parfois du mal à convaincre leurs banques quand il s'agit de financer des projets de recherche et développement ou des projets immatériels, comme la création d'un site Web par exemple. Les banques préfèrent souvent financer des biens tangibles, comme des machines-outils, sur lesquelles elles peuvent prendre des garanties. Chez nous, il n'y a aucune garantie ni caution personnelle à déposer », fait valoir Alexandra Thomas.

UNE RÉPONSE EN MOINS DE 48 HEURES

La procédure est facile à mettre en œuvre. Il suffit d'aller sur le site de Credit.fr, de renseigner le numéro de Siren, le motif de l'emprunt, le montant souhaité, et le pré-accord est immédiat. Les entreprises éligibles doivent ensuite scanner des pièces justificatives complémentaires à destination des analystes risque de Credit.fr, qui s'engagent à donner leur accord formel sous 48 heures, quand le délai de réponse dans les banques varie de 1 à 3 mois... « Outre la facilité et



la rapidité du processus, les chefs d'entreprises apprécient que nous ne leur demandions rien en terme de domiciliation bancaire », note Alexandra Thomas. Dernier avantage du crowdlending : il permet de se faire connaître via une sorte de campagne de communication, puisque les projets de la TPE emprunteuse sont affichés sur Credit.fr et largement diffusés (sur le web ou via les réseaux sociaux). Les entreprises peuvent emprunter de 20.000 à 200.000 euros sur 3, 4 ou 5 ans, à un taux compétitif (à partir de 3,40%) et avec des frais de dossier maîtrisés de 3% du capital emprunté auxquels s'ajoutent, tous les ans, des frais de gestion de 1% du capital restant dû.

LUCILE PERLEMUTER

LA TRIBUNE

partenaire des innovations

« L'emprunt via Credit.fr ? Une sorte de publicité naturelle ! »

Olivier de Préville, président du cabinet de chasseurs de têtes OP Search

Le cabinet de chasseurs de têtes OP Search veut financer son développement à l'international et notamment en Inde, où il est présent depuis plus de trois ans. Son président a décidé de recourir au crowdlending, alors qu'il n'aurait pas eu de mal à obtenir un crédit bancaire classique. « Aujourd'hui, nous réalisons une centaine de missions par an, pour environ 30.000 euros d'honoraires chacune. L'entreprise a 20 ans, plus de 50 collaborateurs, elle a toujours financé son développement sur ses fonds propres et n'a donc pas d'endettement, sa rentabilité est positive. », explique Olivier de Préville, le président d'OP Search. Dans ces conditions, pourquoi le crowdlending ? La réponse est inattendue. « Un emprunt bancaire est un emprunt caché. Avec le prêt participatif, l'opération s'apparente davantage à une opération de communication. Ce qui nous intéresse c'est de toucher un maximum de gens, qui vont parler de notre entreprise autour d'eux. Sans compter que nos prêteurs sont des clients potentiels pour demain. Nous vivons le crowdlending comme une publicité naturelle », conclut Olivier de Préville.

credit.fr

Je diversifie mes placements en prêtant aux entreprises. Et vous ?

Avec Credit.fr un rendement jusqu'à 6,90%¹

Jusqu'au 30 juin 2015, avec le code "TRIBUNE" : bénéficiez d'une prime exceptionnelle de 50€²

moi aussi, je prête

credit.fr

Donnons un visage à l'économie de demain.

Besoin d'information ?

Contactez-nous gratuitement au 0800 340 690

(du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00, le samedi de 10h00 à 16h00)

ou par mail : contact@credit.fr